



PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2023

L'an deux mille vingt et trois et le 28 mars à 18 heures 30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD Marion, MOUREN Sylvie, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, BONO Vicente, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes ROBERT Carole, BERNARD Myriam, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, Mrs DEYE Manuel, CHAMBRE Emmanuel, AKLA Mohammed.

Procurations : M. CHAMBRE Emmanuel a donné procuration à Mme MOUREN Sylvie.

M. MUNOZ Estéban a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H 30.

Madame le Maire procède à l'appel des conseillers et annonce les procurations.

Le quorum est atteint.

M. Estéban MUNOZ est désigné secrétaire de séance

Le procès-verbal du 28 février 2023 est approuvé.

POINT N°1 : COMPTE-RENDU DE DELEGATION

Madame le Maire rend compte des délégations qu'elle a exercées.

1-1 LOCATION

Madame le Maire n'a pas exercé sa délégation.

1-2 CONCESSIONS FUNERAIRES

Madame le Maire n'a pas exercé sa délégation.

1-3 DROIT DE PREEMPTION

Madame le Maire a renoncé au droit de préemption pour 4 dossiers :

- Mme GARCIN Annie pour la parcelle AC 21, Le Pesquier, RN 85, au profit de ABT IMMO.
- Mme DECAYEUX Martine pour les parcelles AC 839 et AC 840, chemin de la Tarrique, au profit de M. et Mme LATIL.
- M. LATIL Gérard pour la parcelle AC 842, chemin de la Tarrique, au profit de Mme DECAYEUX Martine.
- Consorts BERNARD pour les parcelles AD 247 et AD 455, 34 Grand'rue, au profit de M. MOUREN Jean-Claude.

POINT N°2 : Décision modificative n°1 budget principal

Madame le Maire expose que conformément à la délibération du 7 février, elle a signé un emprunt et un prêt relais pour financer les travaux de l'Espace Intergénérationnel, auprès du Crédit Agricole.

Afin de prendre en compte les annuités d'intérêts des 2 emprunts, et de se mettre en conformité avec une demande de Mme le percepteur, elle propose la décision modificative suivante :

	CHAP	ART	DEPENSES		RECETTES	
			↘	↗	↘	↗
FONCTIONNEMENT						
affection résultat		002			8154,94	
virement section invest	023		25154,94			
intérêts d'emprunts		66111		17000		
TOTAL			25154,94	17000	8154,94	0
INVESTISSEMENT						
affection résultat		1068				8154,94
virement de section fonctionnement	021				25154,94	
intérêts d'emprunts		1641		7500		
subvention état		1321				24500
TOTAL			0	7500	25154,94	32654,94

Voté à l'unanimité

POINT N°3 : Demande de subvention DETR Aménagement parking du château

Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DETR pour l'aménagement du parking du château.

Le projet consiste en la reprise du goudronnage, la matérialisation des emplacements, l'installation de nouveaux bancs, la mise en place d'un garde-corps sur le muret, et le fleurissement des espaces verts. (Document distribué)

Le marquage des emplacements permettrait d'augmenter le nombre de places, (30 au total) et d'éviter le stationnement anarchique tel qu'il se pratique actuellement.

Montant estimatif des travaux : 28 726.39HT

Madame le Maire propose de solliciter une subvention de 50% soit 14363.19€

Plan de financement

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	28726.39€	DETR 50%	14363.19
		Commune 50%	14363.20
TOTAL	28726.39	TOTAL	28726.39

Voté à l'unanimité.

POINT N°4 : Demande de subvention CAF Séjour Club Jeunes été 2023

Le Club Jeunes envisage de proposer un séjour de 3 jours à Ginasservis en juillet 2023. M. Samuel HOLIET explique qu'il s'inscrit dans la continuité pédagogique du club.

Ce séjour est subventionnable par la CAF. Madame le Maire propose de solliciter une subvention selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Hébergement	1500	Familles	540
Transport	627.28	Commune	317.45
		CAF	1269.83
TOTAL	2127.28		2127.28

Voté à l'unanimité

POINT N°5 : Demande de subvention CAF Formation Pôle Petite Enfance

Madame le Maire rappelle que le développement et le maintien d'une offre d'accueil de qualité et adaptée aux besoins des familles représentent une ambition commune de la Caisse d'allocation familiales et de la commune.

Les actions sont inscrites dans le cadre du PEDT de la commune sur les axes tout autour de l'école, et le temps de cantine : un temps méridien

Depuis 2022 est abordé un thème en lien avec le développement des enfants et les outils de communication

Cette année est identifiée en concertation avec les agents une sensibilisation et une formation à la communication non violente.

Ce projet est subventionnable par la CAF. Elle propose de solliciter une subvention selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
	2400	Commune	480
		CAF	1920
TOTAL	2400 €		2400

Voté à l'unanimité

POINT N°6 : Demande de subvention CAF Investissement Pôle Petite Enfance

Le projet n'étant pas prêt, ce point est reporté à une séance ultérieure.

POINT N°7 : Création emplois d'été Services Techniques

Comme chaque année, Madame le Maire propose de créer 4 emplois saisonniers pour l'été en renfort des services techniques.

Ces CDD auraient une durée de 15 jours, entre le 3 juillet et le 25 août.

Voté à l'unanimité.

POINT N°8 : Subventions aux associations

M. Gilles GONCALVES présente le bilan des associations.

Après 3 années très compliquées, l'année 2022 a vu un embellissement, en effet, les associations ont pu relancer leur activité. Le nombre de licenciés reste certes encore faible pour certaines associations ainsi que le nombre d'activités secondaires tel que les lotos, brocantes... qui créent du lien et des ressources.

Le club de gym est sorti de son sommeil et tourne bien avec 3 séances par semaine.

Un nouveau club de boules a été créé et les concours vont redémarrer.

Une nouvelle association, RHDE, a vu le jour et a pour but de participer à des reconstitutions historiques de certaines périodes.

Nous sommes bien conscients du rôle que joue chaque association dans la vie du village et c'est pour cela que cette année encore, la commune souhaite soutenir l'ensemble des associations dans leurs activités et leurs projets, il est important de maintenir cette proximité, avec un appui logistique et en continuant à accorder des subventions via la grille de critères d'évaluation.

- Le CAC et le Tarot ne désirent pas de subvention cette année.
- Team MIC, Atelier Création n'ont pas fait de demande.
- La Bibliothèque : pas de subvention exceptionnelle (théâtre), bilan positif, demande pour entrer dans le réseau des bibliothèques de PAA, en attente du retour.
- Les Mains Agiles : pas de subvention exceptionnelle pas de projet particulier.
- Reconstitution Historique Divers Epoque : subv de 150€ pour démarrage
- La Boule Malijaienne : nous avons reversé la totalité des actifs de l'ancienne association lors de la création de cette nouvelle, avec 1200€, l'association a assez de trésorerie pour assumer une année
- Le Football Club : exceptionnelle de 500€ pour la journée sport adapté.
- Le Karaté : exceptionnelle 200€ pour aide à un tournoi interclub (pas à Malijai)
- Malijai Rando : 600€ correspond à la grille
- Malij'gym : pas de subvention exceptionnelle (achat matériel) acheté par la commune pour mutualisation du matériel.

- Team Rallye Passion : demande d'une subvention exceptionnelle (déficit 2200€) comblé en partie par la buvette Rallye de Monté Carlo (1500€)
- Le Tennis Club : correspond à la grille
- L'Amicale des Pompiers : l'effectif a fortement chuté

ASSOCIATIONS	subv 2023 demandées	subv excep 2023 demandées	subv 2023 proposée	subv excep 2023 proposées	Vote
Association du Patrimoine	1200		1200		Unanimité
Bibliothèque	1000	150	1000		Unanimité
comité des fêtes	6000		6000		Unanimité
Les mains agiles	200	400	200		Unanimité
Reconstitution Historique Divers Epoques			150		Unanimité
La boule malijaienne	2500		1200		Unanimité
football Club Malijai	5000	1000	5000	500	Unanimité
Karaté club	1000	500	1000	200	Unanimité
Léa'Lumés	250		250		Unanimité
Malijai rando	700		600		Unanimité
Malij'Gym	600	400	600		Unanimité
Société de chasse la Diane	1500		1500		Unanimité
Sweet Om	100		100		Unanimité
Team rallye passion	1500	1500	1000	500	Unanimité
Tennis club	5000		4000		Unanimité
amicale pompiers	2500		2000		Unanimité
Amicale du Personnel	1000		900		Unanimité
C Reymond (sports)	349		350		Unanimité
FNACA	170		150		Unanimité
tour des communautés des communes	600		600		Unanimité
La Cistude	400		400		Unanimité

Les subventions exceptionnelles seront versées sur présentation d'un bilan moral et financier de l'action après sa réalisation.

La Séance est levée à 19 H 00

La Présidente de Séance
Mme Sonia FONTAINE
Maire



Le Secrétaire de Séance
M. Estéban MUNOZ
Adjoint au Maire

